

Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (P.A.V.E)

TARIFICATION 2022

Le P.A.V.E est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la Commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation. Le PAVE est exigé pour établir les demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Syndicat de la Voirie propose les missions suivantes :

- ✚ Réalisation du diagnostic de mise en accessibilité de la voirie,
- ✚ Proposition de travaux d'amélioration de l'accessibilité par rue,
- ✚ Chiffrage par ratio des travaux,
- ✚ Proposition d'un planning pluriannuel de réalisation des travaux.

TARIFICATION DE REALISATION DE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE	
<i>Par surface traitée</i>	
Surface ≤ 5 000 m ²	Forfait à 1 000 € HT
5 000 m ² < surface ≤ 20 000 m ²	0,20 € HT / m ²
20 000 m ² < surface ≤ 60 000 m ²	0,15 € HT / m ² avec minimum 4 500 € HT
60 000 m ² < surface ≤ 100 000 m ²	0.12 € HT / m ² avec minimum 10 000 € HT
100 000 m ² < surface ≤ 200 000 m ²	0.08 € HT / m ² avec minimum 13 000 € HT
Surface > 200 000 m²	0.065 € HT / m²